

Arrêté n°R20-2017-01. 13-001
relatif à la liste régionale des formations, des organismes et des services hors apprentissage susceptibles de bénéficier de fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour 2017.

Le préfet de Corse,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code du travail articles L6241-1 et suivants, R6241-1 à R6241-3 ;

Vu l'arrêté n°16-1900 en date du 11 octobre 2016 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. Benoît BONNEFOI secrétaire général pour les affaires de Corse auprès du préfet de Corse;

VU l'arrêté 16-2508 en date du 23 décembre 2016 relatif à la liste régionale des formations, des organismes et des services hors apprentissage susceptibles de bénéficier de fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour 2017 ;

Considérant la nécessité de compléter la liste publiée du niveau des formations assurées pour plusieurs établissements ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

Arrête

Article 1^{er} : La liste régionale des formations hors apprentissage dispensées par les établissements mentionnés à l'article L6241-9 du code du travail ainsi que des organismes et des services mentionnés aux 1° à 5° de l'article L6241-10 du même code, implantés en Corse et susceptibles de bénéficier de fonds en provenance de la taxe d'apprentissage pour 2017, est complétée des mentions relatives au niveau des formations, telles qu'elles figurent en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse, sur le site internet de la préfecture de Corse (www.prefectures-regions.gouv.fr/corse/ rubriques : Région et institutions - L'action de l'Etat - Economie, entreprises, emploi et finances publiques - La taxe d'apprentissage).

Fait à Ajaccio le **13 JAN. 2017**

P/le préfet et par délégation
Le secrétaire général pour les affaires de Corse



Benoît BONNEFOI